

DEMANDE de dispense pour procéder par adjudication ou marché de gré à gré pour certaines dépenses de l'Hôpital Saint-Jacques

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 10 Janvier 1955

Mesdames,

Messieurs,

Madame la Directrice de l'Hôpital Saint-Jacques me fait savoir qu'elle est dans l'impossibilité absolue de faire procéder à des adjudications pour la fourniture des légumes nécessaires à son établissement. La consommation de ces aliments n'étant pas constante, vu les régimes à observer et la difficulté pour s'en approvisionner à des prix toujours variables.

D'autre part, il a été constaté la carence des fournisseurs à l'appel d'offres du 5 Janvier 1955 pour certaines denrées alimentaires, notamment le pain et le lait.

En conséquence, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir m'autoriser de demander à Monsieur le Préfet la dispense pour l'année 1955, et à titre exceptionnel, de passer des adjudications ou marchés de gré à gré, pour la fourniture d'aliments et objets de première nécessité destinée à la marche normale de l'Hôpital Saint-Jacques, et de faire payer sur simples factures les achats effectués pour les aliments jusqu'à la somme de ..... 3.900.000 Frs.  
et pour les médicaments et dépenses de pharmacie jusqu'à la somme de ..... 8.900.000 Frs./

Le Premier Adjoint ff. de Maire,  
Signé: VALLON-HOARAU.

Adopté à l'unanimité.